

Association québécoise pour l'avancement des Nations unies (AQANU)

www.aqanu.org



Cadre de référence des actions de l'AQANU en lien avec le développement durable

Préparé par :

Jean Emmanuel Léon, secrétaire de l'AQANU

Novembre 2013

Notre vision du développement durable

Dans un souci de conformité et d'amélioration continue, après plusieurs décennies de coopération avec Haïti, il devient nécessaire pour l'AQANU de se doter d'une vision de développement durable articulée autour de cinq axes : soutenir la bonne gouvernance des partenaires, favoriser le développement économique des bénéficiaires des projets, promouvoir la justice et l'équité, protéger l'environnement et mettre à profit les valeurs culturelles des bénéficiaires.

	Soutenir la bonne gouvernance des projets
1.	Les projets de l'AQANU cadrent avec l'agenda du gouvernement haïtien.
2.	Les projets de l'AQANU cadrent avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et favorisent la scolarisation, l'amélioration de la situation de santé de la population.
3.	L'AQANU encourage ses partenaires à se doter d'un code d'éthique, un plan stratégique, des rapports d'activités, des normes et procédures connus et accessibles.
4.	L'AQANU encourage ses partenaires à impliquer les femmes au niveau de la gestion de ses projets.
5.	L'AQANU encourage ses partenaires à se doter de mécanismes d'évaluation et suivi continu de ses projets.
6.	L'AQANU concerte avec d'autres organisations canadiennes et haïtiennes pour une meilleure intervention dans les communautés cibles.
7.	L'AQANU encourage ses partenaires à respecter les principes de transparence et de reddition de compte concernant les projets.
8.	L'AQANU traite avec des partenaires capables de trouver des solutions aux conséquences du sous-développement.

9.	L'AQANU traite avec des partenaires haïtiens qui sont des acteurs autonomes dans le développement démocratique de leur communauté.
10.	L'AQANU encourage ses partenaires à faire des projets des modèles de succès en coopération internationale.

	Favoriser le développement économique des bénéficiaires des projets
11.	Les projets de l'AQANU favorisent la création d'emplois/de revenus pour les bénéficiaires finaux.
12.	Les projets de l'AQANU favorisent l'autonomisation des bénéficiaires finaux.
13.	Les projets de l'AQANU bénéficient de la contribution des partenaires et des bénéficiaires.
14.	Les projets de l'AQANU utilisent les compétences locales pour le renforcement des capacités.

	Promouvoir la justice et l'équité
15.	Les projets de l'AQANU favorisent la sécurité alimentaire des bénéficiaires.
16.	Les projets de l'AQANU favorisent une meilleure connaissance des stratégies de gestion des risques et désastres présents au sein de la communauté cible.
17.	Les projets de l'AQANU favorisent la cohésion sociale au sein de la communauté.
18.	Les projets de l'AQANU sont bénéfiques à toute une communauté.

19.	Les projets de l'AQANU favorisent la prise en charge des bénéficiaires qui ont identifié eux-mêmes leurs besoins, leurs solutions et contrôlent le processus qui les mène vers un certain progrès.
20.	Les projets de l'AQANU favorisent l'équité homme-femme.

	Protéger l'environnement
21. 20	Les projets de l'AQANU comportent un volet de sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires par rapport à la protection de l'environnement.
22.	Les projets de l'AQANU favorisent le respect de l'environnement

	Mettre à profit les valeurs culturelles des bénéficiaires
23.	Les projets de l'AQANU encouragent l'implication bénévole des bénéficiaires.
24.	Les projets de l'AQANU favorisent le partage du pouvoir et la délégation
25.	Les projets de l'AQANU sont accessibles à tous, peu importe les appartenances religieuses.
26.	L'AQANU encourage les partenaires haïtiens gestionnaires de ses projets, à favoriser le sentiment d'appartenance, l'appropriation et le respect des biens collectifs chez les bénéficiaires.
27.	L'AQANU encourage la valorisation de la culture locale des communautés cibles.

Le soutien à la scolarisation en guise de parrainage

Le parrainage ne fait pas partie de la mission première de l'AQANU qui est d'appuyer la réalisation de projets de développement durable. Le parrainage sous sa forme traditionnelle, est à première vue une forme d'assistanat qui peut perdurer le cercle vicieux de la dépendance et de la paupérisation. De plus, le terme « parrainage » est un concept large qui dans sa définition même pourrait s'appliquer à l'ensemble des activités d'appui de l'Association.

Il importe donc de préciser davantage quel type de parrainage l'Association entend soutenir. C'est pourquoi l'AQANU opte pour le concept «de soutien à la scolarisation» qui s'applique à des élèves et étudiants qui habitent les régions d'intervention de l'AQANU sous l'égide de leurs partenaires haïtiens. Le soutien à la scolarisation comprend évidemment l'aide pour les frais de scolarité mais aussi pour les frais afférents (ex. fournitures, livres, équipements, vêtements, cantine, etc.).

Les partenaires assument la responsabilité de la gestion de l'aide et doivent s'assurer qu'elle est destinée aux fins qui y sont rattachées. Les partenaires doivent faire rapport de leur gestion à l'AQANU.